

Colloque « Protection de l'environnement en Chine ; entre défi et opportunités » le 7 octobre 2015
Table ronde numéro 4 : les chantiers d'avenir

Les enjeux urbains du recyclage des espaces dégradés

Résumé de l'intervention de Marc Kaszynski Directeur Général de l'EPF Nord-Pas de Calais

- Cette intervention s'appuie sur une expérience de près de 25 ans accumulée au sein de l'Etablissement Public Foncier créé par l'Etat en 1990 pour requalifier les friches industrielles dans la région Nord – Pas de Calais. Depuis l'Etablissement a élargi son intervention à tout type d'espaces dégradés y intégrant le traitement des sols pollués et l'amiante. C'est aujourd'hui un opérateur foncier reconnu qui accompagne les collectivités territoriales, les aménageurs et les promoteurs dans la mise en œuvre des stratégies de renouvellement urbain par le recyclage des espaces dégradés. Cette expérience a déjà fait l'objet de communication lors de séminaires organisés à Wuhan et à Pékin dans le cadre des coopérations Franco-Chinoises sur l'environnement.
- Obstacle ou atout le foncier est au cœur de la problématique du recyclage des espaces dégradés. De façon plus large, il constitue le pivot de la territorialisation des stratégies de développement durable. En effet il est à la fois :
 - Un objet économique, support de la production des biens et des services, organisant l'espace autour de pôles de développement maillés par des réseaux d'échanges tant matériels qu'immatériels.
 - Un objet social, qui au travers du droit de la propriété et de ses usages, organise les ségrégations spatiales tant dans la sphère urbaine que dans les espaces ruraux.
 - Une ressource naturelle, exploitée pour ses réserves d'énergies fossiles et de minéraux mais également support de la biodiversité.A ce titre, il est l'objet de toutes les convoitises et la régulation de ses usages passe par un équilibre parfois difficile entre des logiques de marchés et l'exercice de politiques publiques.
- Ainsi posée, la question foncière s'inscrit dans les systèmes propres à chaque pays. L'existence en Chine d'une propriété d'Etat et d'une propriété collective déplace vers le régime des baux et droits d'usage, une partie des questions qui en France restent liées à des transferts de propriétés (publiques et privées). Du point de vue de la régulation des usages du foncier qui est nécessaire au bon fonctionnement des territoires et quelle que soit le régime de propriété qui s'applique, la question de l'identification des responsabilités (du propriétaire, de l'exploitant, du preneur) est indispensable. C'est cette clarification des responsabilités (par la loi) et sa mise en application effective qui constitue la condition essentielle à la mise en œuvre des stratégies de recyclage urbain pérennes. Notons que dans la législation française, les dispositions récentes de la loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) article 173 de la loi du 24 mars 2014 permettent également le développement de rapports contractuels entre exploitants et aménageurs favorisant le recyclage des friches industrielles polluées.

- Enfin en ce qui concerne les projets de villes durables ou smartcities, la tentation est de développer ces projets sous la forme de villes nouvelles ou de quartiers nouveaux articulés à des villes existantes.

Ces projets prennent en charge les nouvelles problématiques que sont :

- l'approche climatique et énergétique du fonctionnement de l'immobilier, les déplacements doux, la gestion des flux de déchets et de fluides, la mise en œuvre des démarches de l'économie circulaire, la réintroduction de la biodiversité ou de la production agricole en site urbain. L'articulation de ces démarches avec les enjeux de recyclage urbain des villes existantes ne sont pas suffisamment abordés, alors qu'à l'échelle de la planète, les villes d'aujourd'hui constituent principalement l'habitat des générations futures.

Les questions de pollution urbaine et des conditions de vie actuelle dans les villes chinoises donnent une priorité absolue à la question du traitement des pollutions de l'air et des eaux. Projetées dans le futur, les stratégies de recyclage urbain sont les seules réponses urbanistiques structurelles compatibles avec l'émergence de villes durables qui ne soient pas à l'origine de nouvelles ségrégations sociales et environnementales.